

שאלות ותשובות

Responsa du Rav Yits'hak Zilberstein Chlita

Question de la semaine « paracha Pin'has »

Durant le mois de Tevet 2007, eut lieu une loterie dont le premier prix était le gain d'une somme de 50 millions de Chekel.

C'est alors que Chimone demanda à son ami Talmid 'Hakham Réouven de prier pour lui afin qu'il puisse avoir le mérite d'emporter le gros lot en ajoutant : « si je gagne, je te promets Réouven de te donner un 1/10 éme de mon gain ».

Lorsque les résultats du tirage au sort furent publiés, il s'avéra que 5 personnes gagnèrent le gros lot, si bien qu'ils se partagèrent à part égal les 50 millions de Chekel ensemble.

Chimone fut compté parmi les heureux gagnants. Cependant, il refusa de donner à Réouven un 1/10 éme de son gain argumentant : « mon engagement n'était que te donner un 1/10 éme de la somme de 50 millions de Chekel et non de la somme que je viens de gagner ».

En effet, pour te prouver la véracité de mes propos, tu remarqueras que bien que chaque semaine ait lieu une loterie mettant en jeu la somme de 5 millions de Chekel. Je ne t'ai jamais appelé pour prier pour moi. Ce n'est que maintenant, la loterie mettant en effet en jeu la somme fabuleuse de 50 millions de Chekel, que j'ai sollicité ta prière !

De son côté, Réouven argumenta que Chimone se devait de lui donner un 1/10 éme de son bien quelque soit le gain perçu, tel était en effet d'après lui son engagement.

Question : A qui des deux protagonistes appartient la légitimité ?

Réponse : D'après le Rav Yossef Chalom Eliachiv, il semble évidant que si Chimone savait de manière certaine que par la téfila de Réouven il gagnerait 1 millions de Chekel, il est certain qu'il aurait été d'accord de donner le maaser du bien perçu.

De plus, le Rav ajoute que la preuve fournit à Réouven par Chimone (a propos de la loterie de chaque semaine, voir ci-dessus) n'est qu'un vulgaire mensonge.

Si malgré tout, Chimone s'entête à défendre ses arguments, qu'il jure et il aura alors gain de cause.